

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

du mardi 22 juin 2021

PRÉSENTS ET REPRÉSENTES

Madame Cécile BRÉON, Vice-Présidente
Monsieur Robert COMBE, Administrateur
Madame Frédérique De VINZELLES, Administratrice
Madame Florence GALL, Administratrice
Madame Brigitte GAUVAIN, Administratrice
Madame Michèle GUYOMARD DE PREAUDET, Administratrice
Madame Muriel HAUCHEMAILLE, administratrice
Monsieur Pierre LEBEAU, Administrateur
Madame Céline MARTIN, Administratrice
Madame Isabelle POLLARD, Administratrice
Madame Marie-Noëlle DUPRE, Administratrice représentée par Mme BRÉON
Madame Pierrette ETIENNE, Administratrice représentée par Mme POLLARD
Madame Françoise HUET, Administratrice représentée par Mme DE PREAUDET
Madame Laurence JOURION, Administratrice représentée par Mme De VINZELLES

EXCUSÉS :

Monsieur Pierre CHARDON, Administrateur
Madame Charlotte LIBERT-ALBANEL, Présidente
Monsieur Alain MORAINE, Administrateur

La séance est ouverte à 17 heures 05

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2021

Mme Bréon, Vice-présidente, propose à l'ensemble des administrateurs d'exprimer leurs remarques sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'administration. Les administrateurs n'ayant aucune remarque, Mme Bréon demande d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du 16 avril 2021.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

Madame Bréon présente une synthèse orale du rapport d'activité du CCAS pour l'année 2020.

Madame De Préaudet fait remarquer une erreur dans l'orthographe de son nom. Erreur corrigée sur le rapport après la séance.

Madame Gall précise qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques plus fines sur les caractéristiques des bénéficiaires des aides attribuées en commissions permanentes (genre, âge ...).

En l'absence d'autres questions ou remarques, Madame Bréon demande aux administrateurs de prendre acte de la présentation du rapport d'activité du CCAS de l'année 2020.

Les administrateurs prennent acte à l'unanimité de la présentation du rapport d'activité 2020 du CCAS.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Madame Bréon présente le compte administratif 2020, document budgétaire qui rend compte à l'assemblée délibérante de l'exécution du budget annuel qu'elle a adopté et des décisions modificatives intervenues en cours d'année.

Il apparaît que le compte administratif 2020 du Centre communal d'action sociale dégage un excédent global de clôture, avant restes à réaliser, de 86 812.06 €.

Madame Bréon précise que

→ 67 940.05 € seront affectés à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté,

→ 18 872.01 € seront affectés à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Madame Hauchemaille exprime son étonnement quant à l'existence d'un excédent du CCAS, elle considère que le budget devrait être équilibré.

Madame Bréon explique que la crise sanitaire de 2020 a annulé bon nombre d'animations (promenades, spectacle, sortie...) ce qui a mécaniquement fait naître cet excédent.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met la proposition d'approbation du compte administratif au vote.

Les administrateurs approuvent à la majorité le compte administratif.
(1 abstention : Madame Hauchemaille)

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Madame Bréon présente le compte de gestion et précise qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier municipal et qu'il fait apparaître des résultats identiques à ceux constatés au compte administratif pour l'exercice 2020.

En l'absence de question ou remarque, Madame Bréon met l'approbation du compte de gestion au vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier municipal.

5. ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Madame Bréon présente la répartition du budget supplémentaire 2021 qui correspond aux résultats du compte administratif 2020.

Pour mémoire 67 940.05 € affecté à la section de fonctionnement au compte 002 – résultat de fonctionnement reportés et 18 872.01 € à la section d'investissement au compte 001 – résultat d'investissement reporté.

Madame Gall demande le détail des 39 000€ mis sur la ligne des prestations de services et des 8 000€ sur le projet associatif.

Madame Bréon explique qu'il s'agit des compléments pour les promenades seniors qui ont été reportées au mois de septembre mais aussi du spectacle de Noël et du 2nd semestre des cafés philo, des animations seniors mais aussi 3 500€ pour le nouveau projet de sensibilisation aux violences faites aux femmes qui n'était pas encore initié lors de la préparation du budget.

Madame Bréon poursuit en indiquant que les 8000€ correspondent à la subvention pour l'année 2020 de la permanence de l'ASPE (association contre les expulsions) qui se tenaient à l'Espace Pierre-Souweine et qui a été mandaté tardivement passant ainsi sur le budget 2021 et non sur le budget 2020 comme cela aurait dû être le cas.

Suite à l'arrêt de cette permanence, le CCAS va conventionner (point 8 à l'ordre du jour de ce CA) avec l'ADIL 94 afin de mettre en place une permanence à destination des foyers ayant des problèmes d'impayés de loyer ou en procédure d'expulsion.

Madame Gall demande des renseignements sur les colis du mois de juin pour la MRI.

Madame Bréon précise que chaque colis est constitué de produits de toilettes d'une petite serviette et de quelques gourmandises (tarif de 14,40€), le tout dans une boîte ou coffret original qui peut être gardé.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met au vote l'approbation du budget supplémentaire 2021.

Les administrateurs approuvent à la majorité le budget supplémentaire 2021.
(1 abstention : Madame Hauchemaille)

6. CREATION DE L'AIDE "JEUNE SPORT-CULTURE"

Madame Bréon explique qu'au vu du contexte social actuel, il est proposé de renforcer le soutien aux familles en difficulté par la création d'une aide « Jeune Sport-Culture ». Cette nouvelle aide a pour objectif de financer, pour partie, l'inscription des enfants et des jeunes, jusqu'à 18 ans révolus, à une activité sportive ou culturelle au sein d'une association vincennoise ainsi que, le cas échéant, l'achat de l'équipement nécessaire.

Cette aide disponible une fois par an, sous conditions de ressources (non imposable avant décote), prendrait la forme d'un remboursement de 50% des frais d'inscription, avec un maximum de 150€ par enfant, sous forme de chèque à l'ordre de l'association sur devis, ou de la famille sur présentation de la facture acquittée.

Madame Gall se réjouit de la création de cette aide mais remarque que seulement 3 000€ sont consacrés à cette action.

Madame Bréon indique qu'avec le budget supplémentaire l'enveloppe passe à 6 000€, soit au minimum 40 enfants aidés, et qu'en fonction des demandes il sera toujours possible de faire des virements de crédits depuis la ligne provision du budget supplémentaire.

Des échanges ont lieu entre les administrateurs qui saluent cette initiative et demandent des précisions sur la périodicité de l'octroi de cette aide et la démarche pour y accéder.

Madame Bréon explique que les familles devront faire la demande directement au CCAS sans passer par les assistantes sociales ce qui leur permettra de ne pas se sentir stigmatiser. Les agents du pôle régie-budgets du CCAS donneront les coordonnées de l'assistante sociale du secteur à la famille, si cette dernière n'est pas connue, en précisant qu'elles reçoivent sur rendez-vous et qu'il peut y avoir d'autres dispositifs à mobiliser que ce soit pour le sport-culture ou pour les séjours des jeunes par exemple.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met au vote la création de l'aide et son montant

Les administrateurs approuvent à la majorité la création de cette aide.
(1 abstention : Madame Hauchemaille)

7. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'ASSOCIATION APF HANDICAP RELATIVE A L'ANIMATION D'ATELIERS MUSICAUX AU CONSERVATOIRE A DESTINATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Pour l'année scolaire 2021/2022, le Conservatoire souhaite poursuivre les ateliers musicaux à destination d'enfants en situation de handicap en collaboration avec l'association APF Handicap dans les locaux du Conservatoire

Madame De Préaudet souhaite connaître le nombre d'enfants qui bénéficie de ces ateliers

Madame Bréon indique qu'il y a eu 3 enfants polyhandicapés qui ont bénéficié de ces ateliers en 2020/2021 et que ces ateliers ont continué en distanciel pendant le confinement. Elle précise que la subvention correspond au nombre de séances organisées.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met au vote la demande de subvention pour ce projet entre l'APF Handicap Ile de France et le CCAS pour ces ateliers au sein du conservatoire de Vincennes, à destination des enfants polyhandicapées.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

8. CONVENTION ENTRE LE CCAS ET L'AGENCE DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU VAL-DE-MARNE (ADIL 94) RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE PERMANENCE

Madame Bréon explique que la création de cette permanence fait suite à l'arrêt de celle de l'ASPE.

Le CCAS a donc cherché un autre partenaire et il est proposé aux administrateurs de valider une convention de partenariat avec l'Agence départementale pour l'Information sur le Logement dans le Val-de-Marne (ADIL 94) afin de mettre en place des permanences pour les vincennois en impayés de loyer ou menacés d'expulsion.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met au vote ce nouveau partenariat avec l'ADIL 94.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette convention.

9. AVENANT N°1 ENTRE LE CCAS ET L'ADIL 94

Madame Bréon explique que la convention est faite sur plusieurs années, et qu'il est nécessaire par avenant de statuer sur le montant de la subvention pour l'année 2021 qui est calculé au prorata, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021 soit 1 669,44€, payable en un versement en novembre 2021.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met au vote ce point.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cet avenant.

10. APPEL A PROJET DE L'ASSOCIATION AOUT SECOURS ALIMENTAIRE 94

Depuis de nombreuses années, le CCAS répond à l'appel à projet de l'association *Août Secours Alimentaire 94* qui a vocation à distribuer des paniers alimentaires aux personnes en très grandes difficultés sur le mois d'août, mois où de nombreux lieux d'entraide sont fermés.

Madame Hauchemaille demande si ASA 94 a signé la charte de la Laïcité et si l'Epicerie solidaire est ouverte pendant l'été.

Madame Bréon répond que l'Epicerie solidaire est bien ouverte tout l'été et que les commissions permanentes auront aussi lieu (tous les 15 jours en août). Toutefois, compte tenu de la crise sanitaire et des difficultés rencontrées par bon nombre de personnes, elle propose de renouveler l'aide accordée l'année dernière, à savoir 900€, et de faire un point l'année prochaine.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met ce point vote.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette proposition.

11. APPEL A PROJET DU CMP VINCENNES POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS THERAPEUTIQUES PAR MEDIATION ANIMALE

Madame Bréon présente le projet d'atelier thérapeutique, porté par le CMP au travers de l'association *Club Le Renouveau*, qui permet à une quinzaine de vincennois, suivis par le CMP Artémisia, de bénéficier d'une thérapie par médiation animale. Le montage financier de cette action fait aussi appel à l'hôpital des Murets et au CCAS de Fontenay-sous-Bois. Une aide de 750€ est nécessaire pour finaliser le budget.

Sans autre question ou remarque, Madame Bréon met ce point vote et propose l'attribution d'une subvention de 750€ pour ce projet.

Les administrateurs approuvent à l'unanimité cette subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 35.

